



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA SOIXANTE-CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 31 octobre 2025

Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Judith SUMINWA TULUKA a présidé, ce vendredi 31 octobre 2025 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante-cinquième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers ;*
- V. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DE LA PREMIERE MINISTRE

La communication de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. Du respect des engagements sociaux et de la valorisation de la stabilité macroéconomique

Conformément aux instructions du Président de la République, Chef de l'Etat, la Première Ministre a réaffirmé l'attachement du Gouvernement au respect des engagements pris envers les partenaires sociaux, en dépit des contraintes budgétaires actuelles causées principalement par la situation sécuritaire dans l'Est de notre pays.



Dans cette optique, lors de la réunion du Comité de Conjoncture Économique, tenue le 28 octobre 2025, elle a demandé aux membres du Gouvernement de procéder, dans une approche progressive, à l'exécution des accords signés, tout en maintenant un dialogue constant et constructif avec les partenaires sociaux, garant de la confiance et de la stabilité sociale.

En ce qui concerne l'appréciation du Franc Congolais, la Première Ministre a demandé aux membres du Comité de Conjoncture Économique d'intensifier la communication sur la baisse du taux d'inflation, l'appréciation de la monnaie nationale, et à terme la stabilité du taux de change, facteurs bénéfiques pour le pouvoir d'achat de nos populations.

A cet effet, nos compatriotes sont invités à privilégier l'usage du Franc Congolais en vue de consolider sa valeur face aux devises étrangères.

Ces efforts seront pleinement soutenus par la mise en œuvre du programme spécial « *compact de résilience* » qui a pour objectif de renforcer la production locale, de soutenir durablement la valeur de notre monnaie nationale et, plus largement, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population.

2. De la conférence de Paris sur la paix et la prospérité dans la région des Grands Lacs

Au nom du Gouvernement de la République, la Première Ministre a salué la participation, le 30 octobre 2025, du Président de la République, Chef de l'Etat, à la Conférence internationale de Paris sur la paix et la prospérité dans la région des Grands Lacs, co-organisée par la France et le Togo, en partenariat avec les Nations Unies et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Elle a précisé que notre Gouvernement prend en compte les engagements majeurs annoncés, à cette rencontre de haut niveau, par le Garant de la Nation. Il s'agit, notamment de la nécessité de la reconstruction des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, à travers un Plan d'Aide d'Urgence pour la Reconstruction, véritable pacte national et international pour la stabilisation et le relèvement durable des zones affectées.



Ce plan, transparent et coordonné, visera à mobiliser d'ici à 2026 les ressources nécessaires à la réhabilitation des infrastructures, au retour digne des déplacés et à la relance des services essentiels.

La Première Ministre a souligné que le Président de la République a également annoncé l'engagement sur le renforcement de la protection des populations vulnérables et de la redevabilité. A cet effet, il a affirmé que notre pays s'est engagé à intégrer en droit interne, la Convention de Kampala et à adopter une Loi nationale sur le financement de l'action humanitaire et la gestion des risques, tout en réaffirmant que les violations graves des droits humains commises par l'AFC/M23 ne resteront pas impunies.

Elle a martelé que pour le Président de la République, la transformation de la crise actuelle en levier de stabilité régionale, par la promotion d'une coopération économique légitime et partagée au sein de la région des Grands Lacs, est appelée à remplacer durablement les circuits de prédation et de trafics illégaux.

Par ailleurs, la Première Ministre a souligné que si notre Gouvernement se félicite des engagements financiers d'environ 1,6 milliard d'euros, pris par les participants pour renforcer la réponse humanitaire, il est important de rappeler les messages essentiels émis par notre pays, notamment sur la centralité de la Résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité sous la plume de la France, comme cadre de référence pour la paix, la protection des civils et la restauration de l'autorité de l'État.

La réouverture de l'aéroport de Goma, présentée comme une priorité humanitaire stratégique, devrait s'effectuer dans un cadre sécurisé et coordonné, sous l'autorité des Institutions nationales, afin d'assurer la continuité de la chaîne humanitaire et la protection des civils.

Elle a demandé à la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora Congolaise ainsi qu'à la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, chacune en ce qui la concerne, à maintenir une coordination étroite et soutenue avec les acteurs humanitaires, afin de préserver les voies d'accès et d'assurer la continuité de l'aide essentielle, y compris dans les zones où la présence de l'État demeure limitée.



En même temps, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports et Voies de Communication a été chargé de suivre de près la question de l'ouverture de l'aéroport de Goma strictement pour des besoins humanitaires.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué notamment par :

- *La participation du Président de la République à la conférence humanitaire sur la RDC à Paris, sous la houlette du Président Français ;*
- *L'attente de l'opinion nationale quant à la perspective de l'ouverture du couloir humanitaire dans la partie Est du pays.*

Sur le plan politique, il a informé le Conseil de la suspension des activités de treize (13) partis politiques à la suite des faits portant atteinte à l'ordre institutionnel démocratique et à la souveraineté de l'Etat.

Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières est revenu sur les crises persistantes au sein de plusieurs institutions provinciales.

Pour assurer le strict respect des instructions du Chef de l'Etat ainsi que la mise en œuvre effective de l'acte d'engagement signé par les membres des bureaux des Assemblées Provinciales, les Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de Province, il a annoncé la tenue, le 6 novembre 2025 à Kinshasa, d'une grande réunion d'échanges avec les membres de tous les bureaux des Assemblées Provinciales. Cette réunion sera suivie par celle avec les Chefs des partis instigateurs et tireurs de ficelle desdites crises.

Dans le chapitre du banditisme et criminalité, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a évoqué la saisie par la Direction de Renseignements Généraux de la Police



Nationale Congolaise d'un lot de 24 kilos de méthamphétamine, drogue de synthèse, dissimulée dans des chauffe-eaux électriques neufs venus de Lubumbashi pour expédition à Lagos via Brazzaville. Ce lot appartient à un sujet nigérian actuellement en détention à la Police.

La cargaison de drogue a été évaluée à 1.860.000 dollars américains. Les investigations se poursuivent afin de démanteler tout le réseau de ces trafiquants de drogues.

Pour terminer, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a brossé quelques cas des sinistres et incendies enregistrés à Kinshasa dans la concession des protestants à Kintambo-Magasin ainsi que par la situation aux frontières où il est fait état des inquiétudes de la population, à la suite notamment du refoulement massif des compatriotes en séjour irrégulier en Angola.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale faisant l'intérim du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants en mission, a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu ainsi que les activités menées par les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) contre les groupes armés en Ituri mais aussi celles menées dans le triangle Kongo-Central - Ville de Kinshasa – Grand Bandundu.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Intervenant comme invité, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a passé en revue l'évolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services caractérisée par la poursuite de la stabilité.

Au cours de la quatrième semaine d'octobre 2025, le taux d'inflation hebdomadaire s'est situé à -1,37% contre -1,88% la semaine dernière.



En cumul et en glissement annuel, la désinflation s'est poursuivie, avec des taux respectifs de 1,33% et 2,53% contre 10,50% et 14,56% à la période correspondante de 2024, soit des niveaux nettement inférieurs à la prévision de l'année fixée à 7,8%.

A l'ouverture de la journée du 24 octobre 2025, le taux de change s'est établi à 2.233,27 CDF/USD sur le marché interbancaire et à 2.269,72 CDF/USD au parallèle. En rythme hebdomadaire, le Franc Congolais s'est déprécié de 0,64% à l'indicatif et de 2,64% au parallèle, après trois mois d'appréciation continue. Rapproché à fin décembre 2024, la monnaie nationale enregistre une appréciation de 27,41% à l'interbancaire et de 26,31% au parallèle.

En rythme hebdomadaire, les cours mondiaux des principaux produits de base exportés par la RDC dont le cuivre et le cobalt ont connu respectivement une hausse de 4,3% et de 16,9%.

Au regard des facteurs de risque internes et externes, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a formulé des recommandations suivantes :

- *Le maintien de la vigilance sur le marché des changes afin d'anticiper toute tension éventuelle ;*
- *Le renforcement de la coordination des politiques conjoncturelles ;*
- *Les émissions des titres en Franc Congolais à privilégier en vue de promouvoir l'utilisation de la monnaie nationale et de réduire les pressions sur la demande des devises ;*
- *La revisitation des allègements fiscaux accordés aux opérateurs économiques, afin de renforcer les efforts de mobilisation des recettes publiques ;*
- *Privilégier les dépenses de qualité ;*
- *Le travail d'ensemble pour promouvoir l'utilisation accrue de la monnaie nationale ;*
- *La poursuite de la diversification de l'économie afin de réduire la dépendance au secteur minier et d'accroître la résilience face aux chocs externes.*

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.4. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté le tableau épidémiologique en République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur la maladie à virus Ebola, le Choléra et le Mpox.

En effet, au cours de la semaine qui s'achève, aucun nouveau cas notifié n'a été enregistré en ce qui concerne la maladie à virus Ebola. Et, suivant le protocole de l'Organisation Mondiale de la Santé, il reste 29 jours avant la déclaration officielle de la fin de l'épidémie d'Ebola si aucun nouveau cas n'est notifié.

S'agissant du Choléra, comparée à la semaine passée, la tendance à la 42^{ème} semaine épidémiologique est marquée par une augmentation du nombre des nouveaux cas de choléra passant de 1.051 à 1.231 cas suspects dont 28 décès, soit une létalité de 2,3%.

Quant au Mpox, depuis plus de huit semaines, il a été noté une diminution importante des notifications avec une baisse du nombre de cas positifs. Malgré cette décrue, la situation de l'épidémie de Mpox dans le Sud-Kivu et Sankuru demeure préoccupante.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant des Affaires Etrangères

Au nom de sa titulaire en mission, la Vice-Ministre des Affaires Etrangères a présenté une note d'information relative à l'organisation des Commissions Mixtes entre la République Démocratique du Congo et le Royaume du Maroc ainsi que la République de Côte d'Ivoire.

Elle a indiqué que dans le cadre de la diplomatie économique et de la diversification des partenariats internationaux prônées par le Président de la République, Chef de l'Etat, le Ministère des Affaires Etrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora Congolaise poursuit la relance des cadres bilatéraux de concertation avec les pays partenaires africains stratégiques.



C'est dans ce cadre que sont prévues à Kinshasa, avant fin décembre 2025, la 6^{ème} Session de la Commission Mixte de Concertation République Démocratique du Congo-Royaume du Maroc d'une part ; et la 4^{ème} Session de la Grande Commission Mixte de Coopération République Démocratique du Congo-République de Côte d'Ivoire, d'autre part.

Ces rencontres s'inscrivent dans la continuité de la politique de rapprochement Sud-Sud et visent à renforcer la coopération dans les domaines économique, scientifique, éducatif et culturel, en cohérence avec les priorités nationales de développement.

La Vice-Ministre des Affaires Etrangères, a pour ce faire, sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour que ces assises se tiennent dans les meilleures conditions.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur du Commerce Extérieur

Pour boucler ce chapitre relatif aux points d'informations, le Ministre du Commerce Extérieur a informé le Conseil de la validation du cahier des charges pour la mise en œuvre de la première phase du Programme de Développement des Capacités Productives (PDCP) de la République Démocratique du Congo.

En effet, en marge de la 16^{ème} session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED-16), tenue à Genève du 20 au 23 octobre 2025, une réunion de travail avec le Directeur de la Division de l'Afrique, des Pays les Moins Avancés et des Programmes Spéciaux de la CNUCED, avait permis de consolider le partenariat entre la RDC et la CNUCED en vue de la mise en œuvre du Programme de Développement des Capacités Productives (PDCP), instrument stratégique de diversification et de transformation structurelle de l'économie nationale.

Ce partenariat a été formalisé par la signature d'une Déclaration d'intention (DI) entre la CNUCED et le Gouvernement de la RDC, signée à Kinshasa le 2 septembre 2025, marquant l'engagement conjoint des deux parties à œuvrer pour combler les lacunes et contraintes affectant le développement des capacités productives nationales.



Dans le prolongement de cette signature, la CNUCED a adressé une correspondance officielle, confirmant la validation de la Déclaration d'intention et détaillant les étapes préparatoires à la mise en œuvre du Programme de Développement des Capacités Productives.

La première phase dudit Programme vise notamment à :

- *Former les statisticiens nationaux à l'utilisation de l'Indice des Capacités Productives ;*
- *Mener une évaluation nationale des lacunes (NPCGA) ;*
- *Elaborer un Programme Holistique de Développement des Capacités Productives (HPCDP) validé au niveau national.*

Le Ministre du Commerce Extérieur a sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour la réalisation de cette première phase.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 64^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 24 octobre 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE TROIS (03) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières

Le premier dossier traité par les membres du Conseil était lié à la Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe, présenté par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières.

Cette politique exprime une vision d'une République Démocratique du Congo résiliente qui s'appuie sur une gouvernance claire et inclusive de gestion des risques de catastrophe, intégrée dans les priorités de développement durable à l'horizon 2050. Elle appui la mise en place, sur l'ensemble du territoire national, d'un système intégré, coordonné et inclusif de gestion des risques de catastrophe (GRC) et de mécanismes institutionnels adaptés et compréhensibles, avec une répartition précise des responsabilités entre les différents secteurs et niveaux de l'État.



Elle définit quatre priorités stratégiques, adaptées au Cadre de Sendai 2015-2030 et contextualisées pour la RDC, à savoir : *(i) la compréhension des risques de catastrophe ; (ii) le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe ; (iii) l'investissement dans la réduction des risques pour la résilience ; et (iv) le renforcement de la prévention, de la réparation, de la réponse et d'un relèvement résilient.*

La mise en œuvre de cette politique sera progressive sur 25 ans (2025-2050). La soutenabilité de financement repose sur une combinaison d'instruments nationaux et internationaux.

En adoptant cette politique, la RDC s'engage dans une approche globale, coordonnée et tournée vers l'avenir de la gestion des risques de catastrophe. Cette approche vise, *d'une part, à rompre avec une logique de réaction permanente pour instaurer une culture de prévention, de résilience et de développement durable ; et d'autre part, à protéger sa population, son économie et son environnement, tout en contribuant aux efforts régionaux et mondiaux de renforcement de la résilience.*

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.2. Dossier relevant du secteur de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a soumis à l'examen du Conseil la stratégie de mise en œuvre de la revanche du sol sur le sous-sol, vision chère au Président de la République pour redonner à l'agriculture sa place centrale dans la croissance économique, la création d'emplois et la souveraineté alimentaire.

La stratégie nationale se structure autour d'une révolution agricole agressive axée sur : *la valorisation des terres rurales et périurbaines, la mécanisation agricole à grande et petite échelle, l'accès à des semences de qualité, l'amélioration des techniques de conservation, la promotion d'une agriculture durable et inclusive, le financement ainsi qu'une gouvernance modernisée et numérisée.*

Cinq composantes structurent la mise en œuvre de la stratégie :

1. **La semence** : création d'une feuille de route nationale pour la production, certification et conservation des semences ;
2. **Les fertilisants et pesticides** : installation d'usines locales de production d'engrais et adoption d'un cadre réglementaire renforcé pour l'usage des pesticides.



3. **La motorisation agricole** : mise en place de brigades mécanisées via le SENAMA et contrats avec fournisseurs de tracteurs ;
4. **La production** : appui aux petits producteurs et aux grands exploitants, relance des cultures d'exportation (café, cacao, huile de palme) ;
5. **Le stockage et la commercialisation** : création de Centres Agroalimentaires Pilotes (CAP) dans six grandes villes pour améliorer la conservation et la transformation des produits.

Pour conclure, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a précisé que la stratégie de la revanche du sol sur le sous-sol incarne une transformation structurelle visant à redonner à l'agriculture Congolaise sa vocation première : *nourrir la nation et permettre la diversification de l'économie.*

Elle ambitionne de faire de la République Démocratique du Congo non plus un simple pays exportateur de minerais, mais un État producteur et autosuffisant sur le plan alimentaire, grâce à une gouvernance renouvelée, une planification intégrée et une implication active de toutes les parties prenantes.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.3. Dossier relevant du secteur du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a, en ce qui le concerne, soumis, pour examen et délibérations, le dossier relatif à l'état d'avancement des réformes au niveau du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICE).

Il a rappelé que le contrat de concession pour la conception, la mise en œuvre et la gestion du GUICE, signé le 05 octobre 2013 entre le Gouvernement de la RDC et le Groupement Bureau Veritas (BIVAC), devrait échoir en octobre 2024, mais il a été prolongé de deux ans, jusqu'en 2026.

Toutefois, la réforme de ladite plate-forme, visant à simplifier les procédures, à réduire les coûts et les délais de traitement des dossiers, à améliorer la traçabilité des opérations, à garantir la transparence totale et à sécuriser les recettes du trésor public, implique la composition de la liasse documentaire.



Cette liasse documentaire réunit l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation d'une opération d'importation, d'exportation ou de transit des marchandises en République Démocratique du Congo. Jadis délivré en format papier, ces documents sont dématérialisés et délivrés actuellement en format électronique via le GUICE par des services attitrés.

A ce jour, a précisé le Ministre du Commerce Extérieur, soixante-sept (67) éléments sur soixante-dix-sept (77) composant la liasse documentaire ont été dématérialisés. Pour garantir la traçabilité et la transparence des opérations d'importation, d'exportation et de transit et, assurer ainsi la collecte des recettes de l'Etat, il a recommandé ce qui suit :

- ***La production d'une note circulaire interministérielle signée par les Ministres du Commerce Extérieur et celui des Finances annonçant une série de mesures dont la vulgarisation du nouveau mécanisme de consultation de la liasse documentaire dans le système douanier par la douane et l'exigence faite à tous les services de délivrer exclusivement leurs documents dématérialisés via le GUICE pour garantir la transparence, la traçabilité et la complétude de la liasse documentaire.***
- ***La mise sur pied d'un mécanisme périodique de suivi de ces mesures au niveau Ministériel (Ministères du Commerce Extérieur et des Finances).***

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) TEXTES

V.1. Projets de Décrets

Consécutivement à l'approbation de la Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe, le Conseil adopté deux projets de Décret qui ont été présentés par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières : *l'un mettant en place le cadre institutionnel de gestion des risques de catastrophes, et l'autre portant création, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)*

Commencée à 14h32', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h30'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

